# Rapport annuel 2008



Communauté métropolitaine de Québec

*Bâtir. Dans un même esprit.*

ISBN 978-2-9809797-8-1
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2009

***Crédits photos***

Pierre Lahoud : couverture, 2-3, 4-5, 6-7, 10-11
Benoît Massicotte : 8-9, 12-13, 14-15, 16-17, 18-19, 20-21, 22-23, 24-25, 26-27





# Table des matières


***Message du président*** 4

***Message du directeur général*** 5

***La Communauté métropolitaine de Québec*** 6

Le territoire 6

Son mandat et ses compétences 7

Le conseil 8

Le comité exécutif 9

Les commissions 9

Le comité consultatif agricole 9

***Réalisations 2008*** 10

Aménagement du territoire 10

Géomatique 12

Transport métropolitain 13

Gestion des matières résiduelles et environnement 14

Développement économique 18

***Les programmes de travail des commissions pour 2009*** 21

***Les municipalités du territoire*** 23

***États financiers vérifiés 2008*** 24



# Message du président

À titre de président de la Communauté métropolitaine de Québec, il me fait plaisir de vous présenter ce rapport des activités de l'organisation pour l'année 2008.

Plusieurs gestes significatifs pour son avenir ont été posés durant cette période. À l'instigation des membres du conseil, la CMQ a ainsi axé les travaux qu'elle mène à l'égard de l'aménagement du territoire sur les grandes questions stratégiques de portée métropolitaine.

L'année 2008 a également été l'occasion pour la Communauté d'approfondir les partenariats qu'elle avait déjà développés dans le domaine des transports en portant un regard attentif aux problématiques touchant plus d'une municipalité. L'objectif de la CMQ demeure ici toujours le même : améliorer l'efficacité de la mobilité des personnes et des marchandises entre ses diverses composantes ainsi qu'avec l'extérieur de la région métropolitaine de Québec, et ce, dans un souci de développement durable de son territoire.

D'autres dossiers d'intérêt commun ont aussi permis à l'ensemble des constituantes d'unir leurs efforts, tant en matière de développement économique qu'en environnement ou à l'égard de la gestion des matières résiduelles. Je tiens particulièrement à souligner la pertinence des outils géomatiques développés par la CMQ et mis à la disposition des municipalités, des chercheurs, des entreprises et de l'ensemble de la population du territoire ainsi que l'intérêt croissant de l'organisation pour la protection et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.

Un tel travail n'aurait certainement pu être possible sans la participation active des élus municipaux. Je les remercie tous et chacun du temps consacré à mieux cerner les enjeux métropolitains et à intégrer ces préoccupations aux activités qu'ils mènent au sein de leur municipalité.

Le président de la CMQ,

Régis Labeaume
Maire de Québec





# Message du directeur général



En 2008, un travail considérable a été réalisé par l'ensemble de l'organisation pour mobiliser, coordonner et centrer davantage les actions de la CMQ autour d'enjeux de portée métropolitaine.

En matière de planification de l'aménagement du territoire, les travaux préparatoires au schéma ont porté de façon accrue sur un nombre restreint de questions stratégiques pour la région métropolitaine. Une attention particulière a ainsi été accordée à la croissance régionale et à la capacité de notre territoire de la gérer adéquatement. D'autres éléments tels que les paysages, la couronne verte, le fleuve ou la mobilité ont également été l'objet d'interventions suivies de la part de la CMQ.

L'accent mis sur les éléments métropolitains a également donné lieu à diverses interventions stratégiques en planification du transport. Les déplacements interrives ont fait l'objet d'une entente avec le gouvernement afin d'étudier la pertinence d'une voie réservée pour le transport collectif aux abords du pont de Québec. À plus large échelle, des discussions sont également en cours pour examiner tout le potentiel du transport collectif sur les emprises ferroviaires et autoroutières de l'ensemble du territoire.

En matière de géomatique, la CMQ a poursuivi le développement d'outils d'analyse de problématiques métropolitaines. Ces travaux ont donné lieu à une première au Québec : la production d'une image en trois dimensions réalisée à partir de photos aériennes. Ce nouvel outil, disponible pour la population, permet désormais de mieux intervenir, notamment à l'égard des paysages. De plus, à court terme, la CMQ mettra à la disposition des municipalités un site internet en géomatique (SIG) donnant accès à toutes les données concernant leur territoire. Il s'agira aussi d'une première au Québec.

En ce qui concerne le développement économique, la CMQ a concentré ses efforts à développer les liens entre les composantes de son territoire. Dans le cadre du projet ACCORD, des sommes ont été consenties afin d'encourager, et parfois de susciter, le développement de projets structurants interpellant les deux rives du Saint-Laurent. La CMQ a également assuré le suivi de son Plan des grands enjeux en produisant un bulletin trimestriel sur la conjoncture économique, ainsi qu'une étude annuelle sur le positionnement de la région métropolitaine.

En environnement, les élus des deux rives ont uni leurs forces pour faire entendre leurs points de vue relativement à la gestion des matières résiduelles. Convoqués en commission parlementaire, ils ont entre autres plaidé avec succès pour une injection supplémentaire d'argent de la part des gouvernements. Quelques mois plus tard, le gouvernement du Québec annonçait, dans son budget 2009, une injection de 500 millions de dollars pour le compostage.

À l'égard du fleuve, la CMQ a remis en question, auprès de la Commission mixte internationale (CMI), le plan de régularisation des eaux des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. De nouveau, elle a été entendue. Sa position a donné lieu à l'élaboration d'un nouveau plan.

D'autres exemples de dossiers portés par la CMQ sont présentés dans ce rapport annuel. Je vous invite à en prendre connaissance en ayant à l'esprit la volonté de l'organisation, après quelques années d'opération, de centrer ses efforts autour des défis de portée métropolitaine.

Le directeur général,

Marc Rondeau

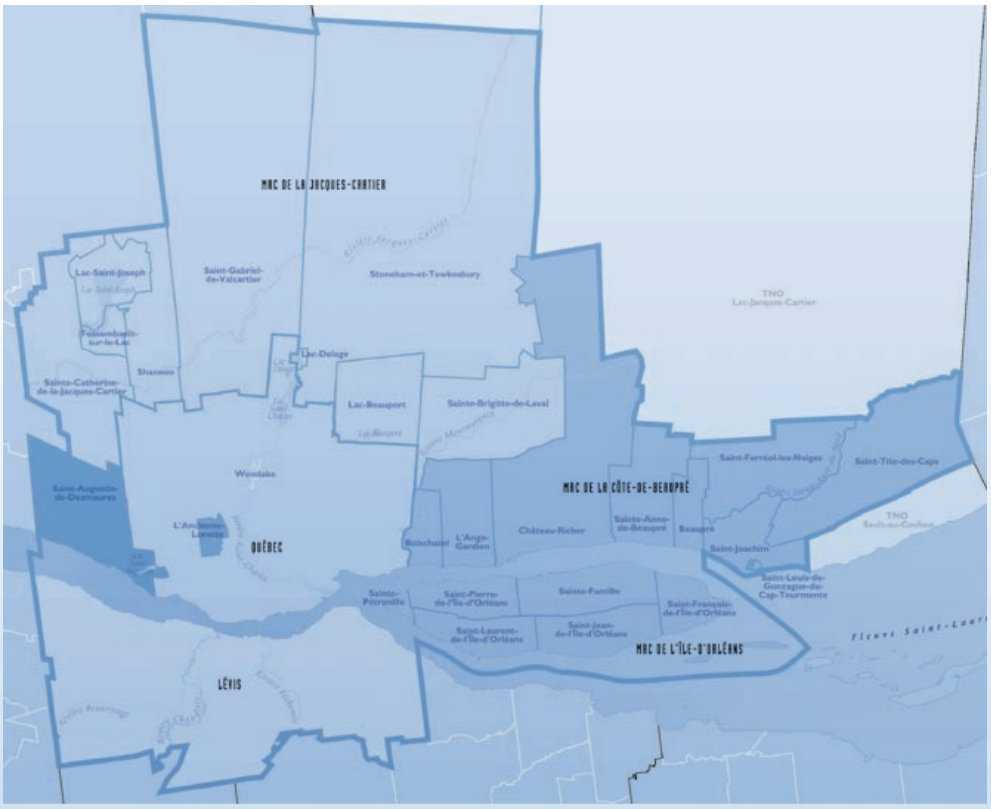
# La communauté métropolitaine de Québec

Née en 2002, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a pour mission de développer une plus grande cohésion dans les interventions des municipalités et des MRC qui la composent. Sa structure administrative est légère et compte une quinzaine d'employés, pour un budget total de fonctionnement de trois millions de dollars.

**Bâtir, dans un même esprit** résume en quelques mots tout le défi que doit relever la CMQ : mettre en commun les ambitions et les forces de chacun afin de contribuer à maintenir le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent la région, tout en respectant les aspirations locales.

## *Le territoire*

La CMQ regroupe 28 municipalités et 730 000 habitants, soit près de 10 % de la population du Québec. Elle couvre 3 347 kilomètres carrés en territoire municipalisé et, à des fins d'aménagement du territoire, un total de près 9 500 kilomètres carrés en y ajoutant les territoires non organisés.



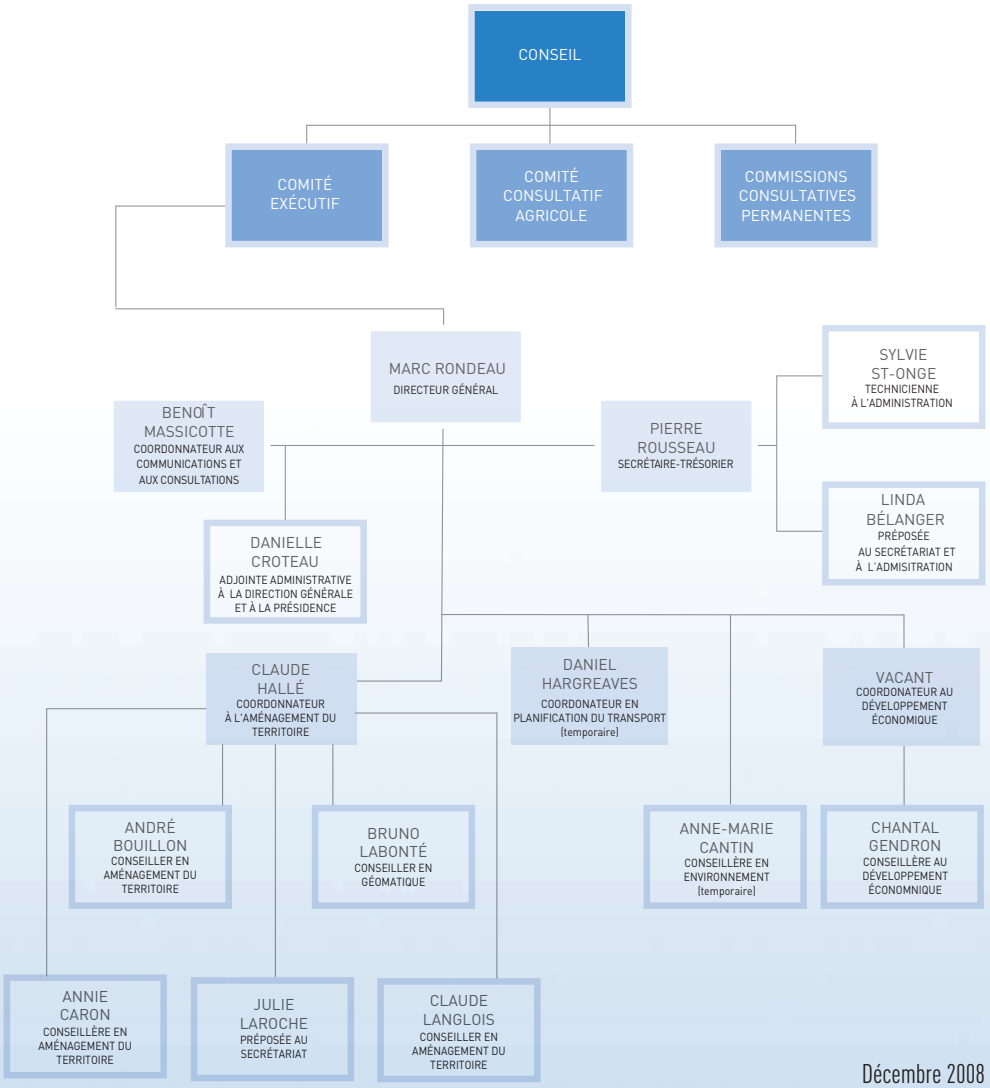
## *Son mandat et ses compétences*

La Communauté métropolitaine de Québec doit proposer et communiquer une vision globale du développement de son territoire en lien avec les champs de compétence qui lui ont été accordés par le législateur. Organisme de coordination et de planification, la CMQ pose des gestes qui, ultimement, ont des répercussions dans la vie des citoyens.

Ses compétences obligatoires touchent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement, le transport métropolitain et la planification de la gestion des matières résiduelles.

La CMQ peut également intervenir, si elle le juge à propos, dans d'autres sphères d'activité. Ses compétences facultatives touchent le pouvoir de prendre un recensement des habitants, la promotion du territoire sur le plan international, le développement artistique ou culturel, le développement touristique, l'acquisition ou la construction des équipements ou infrastructures à caractère métropolitain, le soutien financier d'événements à caractère métropolitain, la planification, la coordination et le financement du transport en commun métropolitain et la création d'un fonds destiné à soutenir financièrement des projets de développement.

### *L'organisation fonctionnelle de la Communauté métropolitaine de Québec*




Décembre 2008

## *Le conseil*

En 2008, les affaires de la Communauté ont été administrées par un conseil formé de 17 membres. En faisaient partie le maire de Québec ainsi que huit autres personnes que le conseil d'agglomération de Québec a désigné parmi les représentants de L'Ancienne-Lorette, de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures, la mairesse de la Ville de Lévis et quatre autres personnes que le conseil de cette ville a désigné parmi ses autres membres et les préfets des municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans.

Le fonctionnement du conseil prévoit des règles précises pour que les décisions soient prises dans un contexte de consensus qui favorise l'émergence d'un véritable esprit métropolitain. Ses séances sont publiques et comprennent une période de questions de l'assistance.



Régis Labeaume
Président du conseil
Maire de Québec



Marcel Corriveau
Vice-président du conseil
Maire de Saint-Augustin-de-Desmaures

### *Autres représentants de l'agglomération de Québec*



Carole Bégin-Giroux
Conseillère municipale
Québec



André Demers
Conseiller municipal
Québec



Jean-Marie Matte
Conseiller municipal
Québec



Patrick Paquet
Conseiller municipal
Québec



François Picard
Conseiller municipal
Québec



Denise Trudel
Conseillère municipale
Québec



Conrad Verret
Conseiller municipal
Québec

### *Représentants de la Ville de Lévis*



Jean-Pierre Bazinet
Conseiller municipal
Lévis



Jean-Claude Bouchard
Conseiller municipal
Lévis



Jean-Luc Daigle
Conseiller municipal
Lévis



Anne Ladouceur
Conseillère municipale
Lévis



Danielle Roy Marinelli
Mairesse
Lévis

### *Représentants des MRC*



Henri Cloutier
Préfet
MRC La Côte-de-Beaupré



Michel Giroux
Préfet
MRC La Jacques-Cartier



Jean-Pierre Turcotte
Préfet
MRC L'Île-d'Orléans





## Le comité exécutif

Le comité exécutif de la CMQ est composé du maire de Québec, qui le préside, de la mairesse de Lévis, qui en est la vice-présidente, d'un des trois préfets des MRC, d'un élu municipal de l'agglomération de Québec et d'un autre élu municipal provenant soit de l'agglomération de Québec ou de Lévis.

| | |
|---|---|
| Président | Régis Labeaume, maire, Québec |
| Vice-présidente | Danielle Roy Marinelli, mairesse, Lévis |
| Membre | Michel Giroux, préfet, MRC La Jacques-Cartier |
| Membre | Anne Ladouceur, conseillère municipale, Lévis |
| Membre | François Picard, conseiller municipal, Québec (à compter du 1er février 2008) |

## Les commissions

En 2008, quatre commissions ont été actives. Afin de respecter l'esprit de consensus qui règne au sein de la CMQ, toutes les commissions instituées par le conseil étaient formées d'élus de l'agglomération de Québec, d'un élu de Lévis et d'un élu d'une des trois MRC du territoire.

### *Aménagement du territoire*

Jacques Teasdale, président, conseiller municipal, Québec
Henri Cloutier, vice-président, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré
Jean-Luc Daigle, membre, conseiller municipal, Lévis
Guy Perreault, membre, conseiller municipal, Québec (jusqu'au 31 janvier 2008)
François Picard, membre, conseiller municipal, Québec (à compter du 31 janvier 2008)

### *Développement économique et touristique*

Michel Giroux, président, préfet, MRC La Jacques-Cartier
Marc Simoneau, vice-président, conseiller municipal, Québec
Richard Côté, membre, conseiller municipal, Québec
Anne Ladouceur, membre, conseillère municipale, Lévis

### *Transport métropolitain*

Paul Shoiry, président, conseiller municipal, Québec
Jean-Pierre Bazinet, vice-président, conseiller municipal, Lévis
Henri Cloutier, membre, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré
Patrick Huot, membre, conseiller municipal, Québec

### *Environnement*

Jean-Claude Bouchard, président, conseiller municipal, Lévis
Raymond Dion, vice-président, conseiller municipal, Québec
Guy Perreault, membre, conseiller municipal, Québec (à compter du 31 janvier 2008)
François Picard, membre, conseiller municipal, Québec (jusqu'au 31 janvier 2008)
Jean-Pierre Turcotte, membre, préfet, MRC L'Île-d'Orléans

## Le comité consultatif agricole

Tel que le prévoient la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, la CMQ s'est également dotée d'un comité consultatif agricole (CCA). Ce dernier a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux s'y rattachant. Il lui revient entre autres d'émettre des avis sur les demandes formulées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

En 2008, ses membres étaient au nombre de dix :

Guy Perrault, président, conseiller municipal, Québec
Guy Dumoulin, vice-président, conseiller municipal, Lévis
François Blouin, producteur agricole, MRC L'Île-d'Orléans
Marcel Corriveau, maire, Saint-Augustin-de-Desmaures
Gaétan Fréchette, producteur agricole, Lévis
Alain Juneau, producteur agricole, Québec
Jean Landry, résident, Lac-Beauport
Stephen Lavallée, producteur agricole, MRC La Jacques-Cartier
Bruno Letarte, producteur agricole, MRC La Côte-de-Beaupré
Jean-Pierre Turcotte, préfet, MRC L'Île-d'Orléans

# Réalisations 2008

## Aménagement du territoire

La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* prévoit que cette dernière a le devoir d'élaborer, d'adopter, de mettre en œuvre et de réviser, en tout temps et sur l'ensemble de son territoire, un schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD), tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Pour s'assurer que cet exercice de planification ne sera pas rendu vain par la réalisation de projets qui compromettraient la portée de ce schéma, elle a également le pouvoir d'adopter des règlements de contrôle intérimaire (RCI) qui lui permettent de restreindre ou de régir la réalisation de nouveaux projets de lotissement, de construction ou de nouvelles utilisations du sol. Ce pouvoir permet au conseil de maintenir un gel total ou partiel sur l'aménagement et le développement de certaines parties ou de l'ensemble de son territoire avant que ne soit mis en vigueur son schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

La Communauté est également appelée, sur une base régulière, à émettre des avis auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

### Schéma d'aménagement

En mars 2008, les membres du conseil de la CMQ adoptaient un cadre révisé d'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement centré davantage sur les questions stratégiques d'intérêt métropolitain et inspiré des pratiques des organisations métropolitaines de Toronto, Boston et Portland.

L'approche retenue privilégie les questions d'intérêt commun dont les enjeux sont de portée métropolitaine. La croissance, les infrastructures de transport, la couronne verte, le fleuve et ses rives, les paysages ainsi que l'organisation stratégique du territoire, dont fait partie la gestion de l'urbanisation, constituerontl'assise du futur schéma. Les commissions et le comité technique d'aménagement ont évidemment été mis à contribution pour l'élaboration de ce nouveau cadre de planification.

En septembre, les enjeux et certaines propositions d'orientations étaient présentés, pour discussion, aux membres du conseil.

Divers dossiers thématiques influenceront directement le contenu du schémaainsi que le modèle de développement que souhaite se donner la région métropolitaine. Ils ont souvent été au cœur des travaux réalisés par la Communauté au cours de l'année 2008.

Une réflexion approfondie sur l'urbanisation et les potentiels d'accueil a ainsi été menée afin, entre autres, de favoriser l'encadrement du développement résidentiel dans un contexte de fortes pressions sur les milieux agricole et forestier. Les outils géomatiques dont s'est dotée la CMQ au cours des dernières années ont permis de donner beaucoup de rigueur à cet exercice.

Le futur schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ compte également favoriser la cohabitation harmonieuse des divers usages liés à l'utilisation et à la mise en valeur des nombreux atouts du fleuve Saint-Laurent, un actif de premier plan pour la région.

### Tendances

L'année 2008 a été l'occasion, pour la CMQ, de lancer *Tendances*, un nouveau périodique diffusé auprès des élus municipaux et des partenaires de la Communauté.

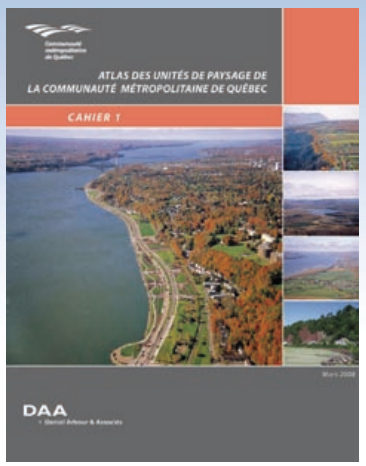
*Tendances* traite, sur une base ad hoc, de divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire, au transport métropolitain, à la gestion des matières résiduelles ou à l'économie. En 2008, les numéros publiés ont porté sur la croissance de la population et des ménages dans la région métropolitaine de Québec, le navettage, l'économie comparée de 20 régions métropolitaines nord-américaines ainsi que la gestion des matières résiduelles.








### *Étude sur les paysages*




Après plus d'un an de travail, la CMQ a rendu public en mars un tout nouvel outil de connaissance sur les paysages de son territoire. Réalisé grâce à la participation de plus d'une vingtaine de spécialistes, cet atlas novateur permettra à la fois de parfaire la connaissance de la région métropolitaine dans un domaine encore peu exploré et de faciliter la protection et la mise en valeur des paysages. L'atlas comprend entre autres, pour chacune des 139 unités répertoriées, une fiche de caractérisation portant sur le relief, l'occupation du sol, les panoramas et points de vue, le patrimoine, la récréation, le tourisme et l'écologie.

Cette réalisation a été rendue possible grâce à la participation financière du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). La collaboration active de représentants des villes et municipalités régionales de comté du territoire a permis à la CMQ de poser un regard plus attentif sur chacune des composantes de son territoire.

L'atlas des paysages constitue le premier volet d'une étude plus étendue dont le conseil a pris acte en juin. Le rapport présenté aux élus catégorise les différentes unités de paysage selon leur portée métropolitaine, régionale ou locale et met en relief de manière plus spécifique les préoccupations relatives aux unités de paysage d'intérêt métropolitain.

Le conseil souhaite l'intégration des résultats de ces travaux au schéma métropolitain d'aménagement et de développement. Il entend également signifier au gouvernement du Québec sa volonté de poursuivre la relation de partenariat qu'il a déjà établie avec le MAMR et le MCCCF afin de développer une plus grande expertise dans le domaine.

### *Modification au règlement sur les éoliennes*

Désireuse de baliser le développement de la filière éolienne sur son territoire, la CMQ a adopté, en 2007, un règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur le développement de cette industrie.

Des études réalisées ultérieurement, notamment sur les paysages, ont cependant permis de démontrer que certaines parties du territoire pourraient accueillir de nouveaux parcs éoliens tout en respectant les objectifs et principes directeurs mis de l'avant initialement par la CMQ. Tel était le cas de la municipalité de Stonaham-et-Tewkesbury. Afin de permettre à cette dernière de saisir les opportunités offertes par un nouvel appel d'offres d'énergie éolienne d'Hydro-Québec, la CMQ a procédé à un amendement de son RCI. Cet amendement permet de rendre disponible à l'implantation d'éoliennes 2 796 hectares supplémentaires de nouvelles terres.

### *Avis MAMR et CPTAQ*

Tel que prescrit par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit demander l'avis de la CMQ sur des règlements de contrôle intérimaire, des amendements à des schémas ou des schémas révisés de MRC faisant partie de son territoire ou contiguës à ce dernier.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) doit également obtenir une recommandation de la CMQ sur divers sujets touchant la zone agricole.

Au cours de l'année 2008, 22 dossiers ont ainsi été traités par la CMQ relativement à la gestion des périmètres urbains, à l'urbanisation en zone agricole provinciale, à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, à l'environnement ainsi qu'à l'implantation d'infrastructures de transport et de services.

Enfin, une dizaine d'autres dossiers en lien avec le monde agricole ont également été analysés par la CMQ. Ils concernaient des demandes d'exclusion ou d'autorisation en zone agricole provinciale afin d'agrandir des périmètres d'urbanisation, de permettre l'implantation d'infrastructures publiques (poste électrique) ou privées (pipeline pour la compagnie Ultramar) ou d'établir des sites d'intérêt écologique (Grande Plée bleue).

## *Géomatique*

La géomatique constitue un outil d'aide essentiel à la réalisation de travaux en aménagement du territoire. Depuis quelques années, la Communauté métropolitaine de Québec a considérablement développé son expertise en la matière.

### *Développement du système d'information géographique métropolitain (SIGM)*

En 2008, la CMQ a débuté le développement de son système d'information géographique métropolitain (SIGM). L'objectif principal de celui-ci est de servir, au moyen d'une carte interactive, de site d'hébergement et de consultation des informations à référence spatiale produites par la CMQ. Ce système s'avère un outil indispensable pour supporter la CMQ et ses entités dans leur gestion de l'aménagement du territoire.

Cette carte interactive du territoire métropolitain est conçue pour faciliter la consultation, la visualisation, l'impression et l'analyse d'informations spatiales préassemblées. Que les utilisateurs soient décideurs, gestionnaires, élus ou employés municipaux, le SIGM leur permet, sans égard à leurs moyens et ressources technologiques, de prendre de meilleures décisions en ayant recours à un outil convivial et fédérateur, mettant en valeur l'information la plus à jour sur le territoire. Ce système de consultation est accessible via un simple fureteur Web. Il est également prévu que le public pourra éventuellement y accéder.

Avec le SIGM, la CMQ se dote de moyens modernes et adaptés pour réaliser sa mission plus efficacement. Cet outil constitue la fondation d'une meilleure gestion de l'information touchant le territoire. Véritable avantage pour la concertation et la prise de décisions, le SIGM permet de réaliser des études et des analyses complexes qu'il était difficile, voire impossible, de réaliser auparavant. Le développement de cet outil de diffusion sera complété et mis en ligne au printemps 2009 sur le site Web de la CMQ.

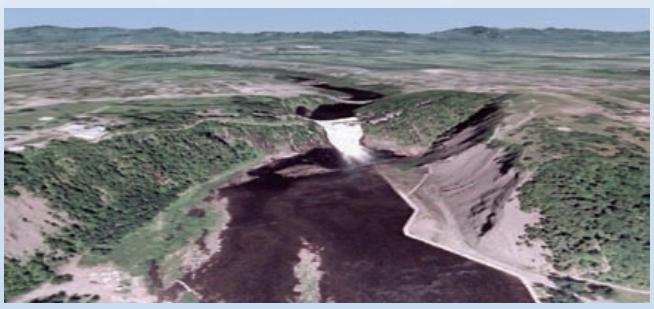
### *Nouvelle prise de photographies aériennes*

Afin de maintenir à jour sa connaissance du territoire métropolitain, la CMQ a procédé, au cours de l'été, à une nouvelle prise de photographies aériennes couleurs sous couvert végétal pour l'ensemble de son territoire municipalisé. Ces photographies pourront être consultées via la carte interactive disponible sur son nouveau SIGM. Cette acquisition, via la Communauté, a permis aux partenaires municipaux de répondre à leurs besoins internes tout en profitant d'économies d'échelle de plus de 150 000 $. De plus, ces photographies couleurs possèdent une qualité supérieure à celles prises au cours des années antérieures, puisque les prises de vue sont maintenant de 30 cm au sol comparativement à 60 cm en 2003 et à 40 cm en 2006.

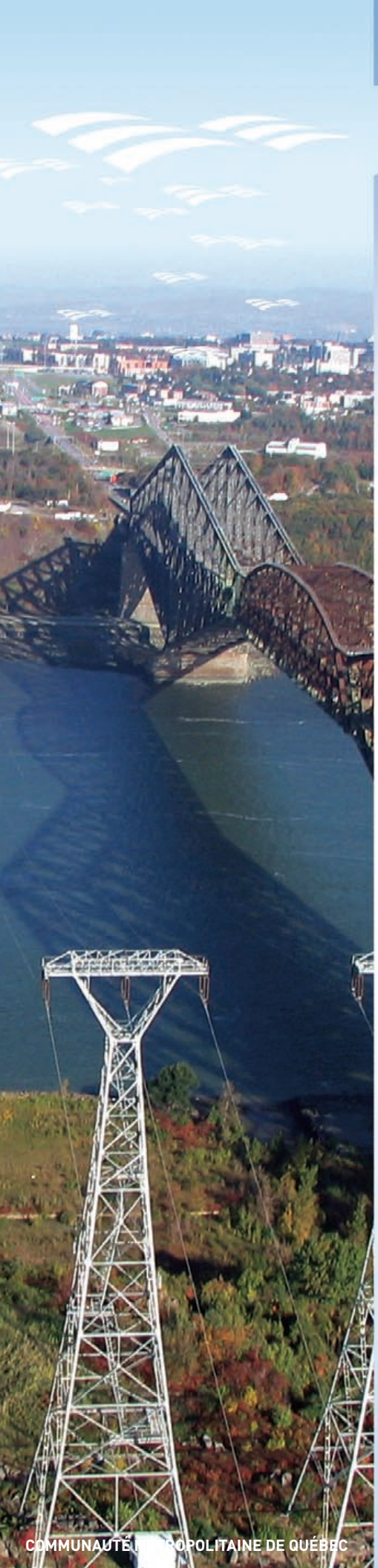
L'intérêt majeur de cet outil réside dans le fait qu'il présente une image récente du territoire et permet une interprétation réaliste et actuelle des questions traitées en aménagement du territoire, en urbanisme et même en génie civil.

### *La carte en 3D, un nouvel outil de travail au service du public et des organisations*

Au cours de l'année 2008, la CMQ a également mis en ligne une banque de photographies aériennes couleurs modélisées au relief du territoire et permettant de visualiser en trois dimensions l'ensemble des 28 municipalités de la région métropolitaine à l'échelle du 1 : 1 500, échelle qui permet entre autres de voir les lignes d'un terrain de tennis. Désormais, tout citoyen intéressé par la question peut voir l'ensemble de la région métropolitaine de Québec des airs, pénétrer dans la vallée de la rivière Jacques-Cartier, survoler le Mont Sainte-Anne ou le village de Sainte-Pétronille, voir la raffinerie Ultramar et le Château Frontenac en trois dimensions ou tout simplement apercevoir sa maison à partir des airs.







Une trentaine de couches supplémentaires d'informations ont également été mises à la disposition des internautes : limites administratives des MRC, municipalités et arrondissements, zone agricole provinciale, milieux humides, plaines à risques d'inondations, bassins versants, lignes de transport d'énergie, projets d'implantation d'éoliennes, voies récréatives, parcs industriels, projets majeurs d'investissements, arrondissements historiques, voies ferroviaires... Un simple clic de souris permet d'ajouter ou d'enlever les renseignements désirés. La recherche par adresse, des mesures de distance et de superficie et la possibilité d'éditer puis de conserver à des fins particulières une portion de l'image aérienne (ex. : ajout d'une trame délimitant un projet) sont également offertes sur le site.

En plus de constituer un nouveau service aux citoyens et aux organisations, cet outil permettra à la CMQ d'échanger plus efficacement lors des consultations publiques à venir sur son projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement.

## *Transport métropolitain*

La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* stipule que cette dernière a compétence pour planifier le transport en commun métropolitain sur son territoire, le coordonner et le financer en tenant compte des orientations gouvernementales en cette matière.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit d'autre part que la CMQ a la responsabilité de planifier le transport terrestre dans le cadre de la préparation du schéma métropolitain d'aménagement et de développement du territoire.

L'objectif de la CMQ demeure toujours le même : améliorer l'efficacité de la mobilité des personnes et des marchandises entre ses diverses composantes ainsi qu'avec l'extérieur de la région métropolitaine de Québec, et ce dans un souci de développement durable de son territoire.

### *Projet d'aménagement de voies réservées dans l'axe du pont de Québec*

Dans le cadre du plan global d'amélioration des services de transport collectif entre les deux rives du Saint-Laurent (adopté en août 2007), les membres du conseil confiait, en juin 2008, à la firme Tecsult-Aecom la réalisation d'une importante étude de préfaisabilité concernant l'aménagement de mesures préférentielles pour le transport collectif aux approches nord et sud du pont de Québec, dans l'axe des boulevards Laurier à Québec et de la Rive-sud à Lévis.

Les résultats attendus de l'étude, financée à parts égales par la CMQ et le MTQ, visent l'accroissement de la part modale du transport collectif et l'amélioration de la mobilité dans ce corridor stratégique du territoire métropolitain. La CMQ, le MTQ ainsi que les municipalités et les sociétés de transports pourront ainsi obtenir, lorsque l'étude sera complétée à l'automne 2009, un portrait plus clair quant au choix des mesures préférentielles à retenir, leur faisabilité technique et les coûts relatifs à leur implantation.

### *Renouvellement de l'entente sur le titre tarifaire métropolitain*

Depuis sa mise en place en octobre 2003, le titre tarifaire métropolitain est assujetti à un protocole d'entente entre le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, le ministère des Transports du Québec, la Société des traversiers du Québec et la Communauté métropolitaine de Québec. Le titre métropolitain permet aux utilisateurs des réseaux de transport en commun des deux rives de se déplacer avec un seul laissez-passer mensuel et ainsi épargner d'importantes sommes d'argent. La réduction tarifaire accordée par les sociétés de transport est compensée par des versements égaux provenant de la CMQ et du MTQ.

En 2008, près de 7 400 titres mensuels ont été achetés, ce qui représente une croissance moyenne annuelle de 17 % depuis 2004, première année complète du service. Devant un tel succès, les membres du conseil de la CMQ ont autorisé, en septembre 2008, le renouvellement de l'entente pour une nouvelle période de trois ans jusqu'au 31 décembre 2011. Le conseil a également demandé à ce qu'une réflexion soit engagée sur la mise en place d'un projet d'intégration tarifaire inter-territoires afin de prendre en considération les besoins accrus en transport collectif et les nombreux projets de développement en gestation - développement des services dans les MRC, nouveaux circuits de type « métrobus » à Québec et à Lévis, autobus articulés, cartes à puce, voies réservées, centres d'échanges, stationnements incitatifs, harmonisation du service de traversier Québec-Lévis, interconnexion des services de transport adapté, etc.

### *Examen des besoins en transport collectif entre les MRC et Québec*

La hausse des prix du carburant, la saturation du réseau routier, l'augmentation de la population ainsi que le désir de réduire les émissions de gaz à effet de serre ont amené la CMQ à se pencher, en 2008, sur la question des interrelations en transport entre les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans et l'agglomération de Québec.

L'étude confiée à la firme Roche démontre un fort potentiel pour la mise en place de nouveaux services de transport collectif à partir de chacune des trois MRC vers l'agglomération de Québec. Cet état de fait est d'ailleurs corroboré par les diagnostics récemment établis par les MRC de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier.

***Déplacements motorisés quotidiens entre les MRC et l'agglomération de Québec, 2006***

| Origine \ Destination | Agglomération de Québec | MRC La Côte-de-Beaupré | MRC La Jacques-Cartier | MRC L'Île-d'Orléans | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Agglomération de Québec | s.o. | 10 444 | 16 260 | 3 544 | 30 248 |
| MRC La Côte-de-Beaupré | 10 488 | 19 392 | 267 | 232 | 30 379 |
| MRC La Jacques-Cartier | 16 162 | 233 | 17 524 | - | 33 919 |
| MRC L'Île-d'Orléans | 3 484 | 255 | - | 3 033 | 6 772 |
| Total | 30 134 | 30 324 | 34 051 | 6 809 | 101 318 |

Conscients de cette nécessité d'améliorer l'offre de transport collectif à partir des MRC, les membres du conseil ont accepté de poursuivre la réflexion afin d'établir, au niveau métropolitain, des mécanismes d'harmonisation de l'ensemble des services de transport collectif actuels et futurs, lesquels s'appliqueraient également aux MRC limitrophes

### *Interconnexion des services de transport adapté*

La Communauté métropolitaine de Québec a réalisé en 2008 une démarche de concertation avec les autorités organisatrices de transport adapté du territoire et les organismes représentant les personnes à mobilité réduite en vue d'établir les mécanismes d'interconnexion des services de transport adapté. À l'heure actuelle, une personne admise au service de transport adapté de son territoire n'a pas accès aux services voisins, y compris pour un déplacement local une fois rendu à destination.

Fort d'un appui financier prévu de la part du ministère de Transports du Québec, la CMQ coordonne la préparation d'un projet-pilote dont la mise en œuvre est prévue en 2010 et 2011. Ce projet-pilote permettra ainsi d'harmoniser l'ensemble des services, y compris le service de traversier Québec-Lévis, afin que la clientèle puisse dorénavant se déplacer sur tout le territoire métropolitain, quel que soit son lieu de résidence.

## *Gestion des matières résiduelles et environnement*

La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* et la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoient que la Communauté a compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de celui de la Ville de Lévis. La CMQ veille ainsi à la mise en œuvre, par les municipalités de son territoire, du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ainsi qu'à son suivi. La Communauté assure également la surveillance des nouvelles politiques et règlementations provinciales en lien avec ce dossier.

La réalisation du schéma métropolitain d'aménagement et de développement, la mise en valeur du fleuve et de ses rives de même que la préservation de la qualité de notre milieu de vie ont de plus amené la CMQ à se pencher sur diverses problématiques en lien avec l'environnement.



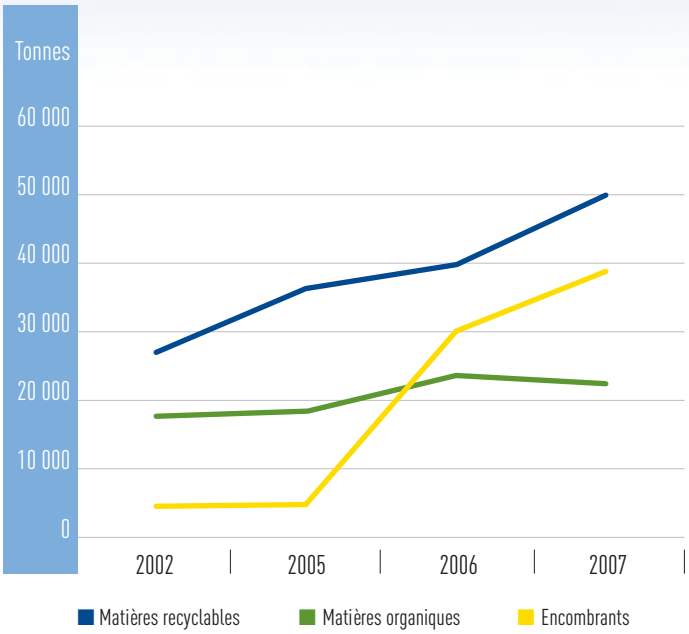


### *Un Bilan positif*

L'année 2008 a été l'occasion, pour la CMQ, de rendre public son tout premier *Bilan de la gestion des matières résiduelles* pour la portion nord de son territoire. Outil essentiel pour mesurer la performance de la région face aux objectifs fixés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, le *Bilan* a requis l'implication de plusieurs partenaires pendant près de deux ans.

***Bilan 2007***

***Évolution de la valorisation par type de mati ère***




Après moins de trois ans de mise en œuvre du PGMR, les municipalités du territoire peuvent, à juste titre, revendiquer d'importants succès. Au 31 décembre 2007, sur un total de 38 mesures prévues au PGMR, 12 étaient réalisées, 17 étaient en voie de l'être et 9 étaient à venir. Le taux de diversion, qui mesure la quantité de matières valorisées par rapport à la quantité de matières gérées, est passé de 22 % en 2002 à 43 % en 2007. Entre 2005 et 2007, la quantité de matières valorisées a augmenté de 85 % grâce, entre autres, à l'aménagement de nouveaux écocentres et à la distribution de bacs de grande capacité pour la collecte sélective.

Le *Bilan* nous apprend également que, pour l'année 2007, les coûts nets de gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités se sont élevés à 38,9 millions de dollars, en augmentation de 15,7 % par rapport à 2002.



### *La valorisation des matières organiques*

L'année 2008 a également été marquée par l'échéance de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, laquelle fixait à 60 % le taux global de valorisation à atteindre par les municipalités québécoises. Il est maintenant clairement établi que pour que la région métropolitaine de Québec, et à bien des égards le Québec en entier, puisse atteindre les objectifs fixés par cette *Politique*, des efforts supplémentaires devront être consentis, particulièrement dans le domaine de la mise en valeur des matières organiques.

Les municipalités de la CMQ sont depuis plusieurs années conscientes de ce fait. Diverses études ont d'ailleurs été réalisées par ou pour la Communauté. Après celles portant sur le marché du compost et les technologies disponibles, des projets pilotes impliquant plus de 3 000 résidences ont été poursuivis au cours de l'année 2008 afin de faciliter l'implantation efficace de la collecte des matières organiques. La Ville de Québec ainsi que les trois MRC du territoire participent à ces projets. À terme, ces dernières permettront entre autres aux municipalités de mieux choisir le type de contenant à retenir pour la collecte des résidus organiques, de prévoir des collectes adaptées aux besoins et souhaits de la population, de planifier la transmission d'informations aux citoyens et de prévoir les équipements adéquats pour le traitement des matières collectées.

Outre le développement de consensus sociaux et le choix des technologies à privilégier dans un contexte parfois fortement urbanisé, parfois rural, l'augmentation des quantités de matières organiques valorisées ne peut se faire sans l'accès à des revenus supplémentaires provenant des autres paliers de gouvernements. Pour la CMQ, les compensations financières octroyées à ce jour par le gouvernement du Québec sont largement insuffisantes et ne comblent nullement les charges déjà encourues par les municipalités pour la mise en œuvre du PGMR, ni les nouvelles charges à venir relativement à la construction d'un centre de compostage et à la mise en place d'un système de collecte à trois voies.

Face à ce constat, la Communauté métropolitaine de Québec présentait, le 19 février, sa position à l'égard de l'actualisation de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* devant les membres de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale.

À cette occasion, la CMQ demandait au gouvernement du Québec de créer un programme de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques, de réaffirmer son engagement en vue d'une indemnisation à 100 % des coûts municipaux de la collecte des matières recyclables d'ici 2010, de déterminer des objectifs de récupération en mettant au point des indicateurs simples pour la préparation des bilans et le suivi des PGMR, d'intervenir rapidement pour favoriser la réduction à la source et d'entreprendre, en collaboration avec Recyc-Québec, une réflexion d'ensemble dans le but de déterminer des pistes d'actions concrètes pour mieux structurer et intégrer les activités et les entreprises du secteur du réemploi.

Les résultats de ces représentations devraient être connus au cours de l'année 2009.

### *La sensibilisation des étudiants*

La CMQ considère de son devoir de participer à la sensibilisation de la population à une meilleure gestion de nos matières résiduelles. Par le passé, des outils comme le *Bottin du réemploi* et le guide *Achetez usagé* ont fourni aux citoyens des moyens concrets de favoriser le réemploi de biens devenus inutiles. Le site Internet **www.reduiremesdechets.com** est devenu une ressource incontournable en cette matière.

Afin de faire sa promotion et inciter un nombre croissant de citoyens à faire du réemploi, une campagne sur les 3RV a été lancée en 2008. Destinée spécifiquement aux jeunes des écoles de niveau primaire et à leurs parents, cette campagne visait entre autres à favoriser la réutilisation du matériel scolaire, souvent devenu désuet en fin d'année. Des affiches arborant le slogan *Avant de jeter, j'y pense !* ont été distribuées dans toutes les écoles de niveau primaire de la région métropolitaine de Québec Rive-Nord ainsi que dans les bibliothèques municipales et scolaires. Des lettres de sensibilisation destinées aux parents des élèves visés ont permis d'élargir le bassin des personnes touchées par cette campagne.








### *La régularisation des niveaux du Saint-Laurent*

Le fleuve Saint-Laurent est un actif de premier plan pour la région métropolitaine de Québec. Rappelons entre autres que quatre prises d'eau municipales et trois prises d'eau industrielles y sont situées.

Dans un mémoire qu'elle a fait parvenir en juin à la Commission mixte internationale (CMI), la CMQ a fait état de ses préoccupations à l'égard des décisions qui pourraient être prises suite aux consultations menées dans le dossier de la régularisation des niveaux et des débits d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Rappelons que c'est la CMI qui a pour mandat d'établir la quantité d'eau qui est acheminée dans le Saint-Laurent à partir du barrage Moses-Saunders situé en amont de la partie québécoise du fleuve.

#### *La CMQ s'adresse à la Commission mixte internationale*

« La Communauté métropolitaine de Québec craint que le changement anticipé de mode de gestion entraîne des impacts sur son territoire. Or, malheureusement, aucune des études réalisées sur le sujet par ou pour la CMI n'a à ce jour traité du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec…

… une grande partie des 12 600 $m^3$ d'eau / seconde s'écoulant dans le Saint-Laurent au niveau de la région métropolitaine de Québec provient du bassin des Grands Lacs…

La CMQ demande donc à la CMI que les études présentes et futures préparées par celle-ci incluent son territoire. »

Communauté métropolitaine de Québec. *Mémoire présenté à la Commission mixte internationale dans le cadre des audiences publiques sur la proposition du Plan de régularisation 2007 et sur l'ordonnance d'approbation. 19 juin 2008.*

Les élus municipaux de la région métropolitaine de Québec ont clairement indiqué à la CMI qu'ils considéraient surprenant le fait que cette dernière n'ait pas étudié les impacts des divers plans de régulation proposés sur la quantité et la qualité de l'eau présente dans le fleuve Saint-Laurent au niveau de son territoire. Pourtant, des données connues démontrent que 60 % de l'eau qui s'écoule entre Québec et Lévis provient directement du lac Ontario. La Communauté a demandé à la Commission mixte internationale d'intégrer la région de Québec à sa zone d'intervention. Lors de son congrès annuel 2008, l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, qui regroupe 55 villes canadiennes et américaines situées en bordure des lacs et du fleuve, a appuyé cette position de la CMQ.

Un apport moindre en eaux douces en provenance du lac Ontario, combiné à une augmentation du niveau d'eau dans le golfe Saint-Laurent suite à une éventuelle fonte des glaciers, pourraient entraîner un déplacement vers l'ouest du front salin. Or, ce dernier n'est actuellement situé qu'à 35 kilomètres en aval d'une des prises d'eau potables de la région. Les usines de traitement de ces eaux ne sont évidemment pas équipées pour traiter de l'eau salée. Pareille remontée du front salin pourrait également perturber les milieux humides qui sont présentement en eaux douces. La biodiversité de la région en serait affectée.

#### *Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent*

La CMQ est très active au sein de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
Plusieurs faits ont marqué l'année 2008.

- Les membres se sont engagés à réaliser, d'ici 2015, une réduction de 15 pour cent des niveaux d'utilisation de l'eau par rapport à l'année 2000.
- L'Alliance a fait valoir aux gouvernements l'importance de reconnaître les municipalités à titre de forces motrices des économies nationales et à titre de chefs de file en ce qui a trait à la protection des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
- Les maires des villes riveraines ont réclamé des gouvernements nationaux des mesures immédiates de relance économique en vue d'accélérer les investissements dans l'infrastructure publique, de créer des emplois et de promouvoir une économie et un environnement sains et durables dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
- L'Alliance a également fait de nombreuses représentations afin que les villes soient pleinement reconnues comme partenaires dans le processus de prise de décisions en ce qui concerne les Grands Lacs et le Saint-Laurent.

### *Suivi de la gestion intégrée par bassin versant*

La *Politique nationale de l'eau* du gouvernement du Québec est désormais axée sur la gestion intégrée par bassin versant. Des organismes voués à cette gestion ont été créés un peu partout au Québec. Le territoire de la CMQ en compte sept. Des élus membres de son conseil siègent sur les conseils d'administration de trois d'entre eux, soit ceux des rivières Jacques-Cartier, Saint-Charles et Montmorency. Depuis 2008, la CMQ y délègue également une ressource interne afin d'agir comme observateur. La commission Environnement a intégré le suivi des organismes à son plan de travail.

L'année 2008 a été l'occasion, pour la CMQ, d'intégrer à son futur schéma métropolitain d'aménagement et de développement des connaissances et certaines actions tirées des plans directeurs de l'eau établis par ces organismes de bassin versant. Des collaborations ponctuelles avec divers autres acteurs dans le domaine de la protection de l'eau ont également été entamées. La CMQ souhaite ainsi augmenter son implication dans la gestion intégrée de l'eau sur son territoire.

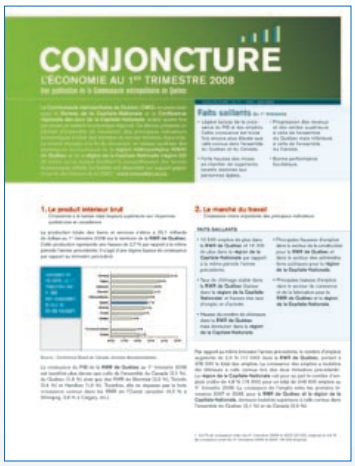
## *Développement économique*

La Communauté métropolitaine de Québec a pour mission de planifier le développement économique de son territoire. En 2005, son conseil adoptait *Préparer l'avenir – Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique du territoire de la CMQ.*

Un bilan de ce Plan a été adopté en 2007 par les membres du conseil. Il a mené à la mise en place d'une stratégie d'intervention. Les gestes posés en 2008 ont découlé directement de cette stratégie.

### *Le suivi de l'économie métropolitaine et régionale*

La CMQ s'est entre autres vue confier la tâche de faire le suivi stratégique de l'état de l'économie. En 2008, elle a ainsi procédé au lancement de *Conjoncture*. Ce nouveau bulletin, élaboré en partenariat avec le Bureau de la Capitale-Nationale et la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, regroupe une cinquantaine d'indicateurs économiques conjoncturels décrivant la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec et la région de la Capitale-Nationale (région 03). Il permet aux partenaires de disposer, à tous les trois mois, d'une lecture commune de l'évolution économique de la région.


CONJONCTURE

L'ÉCONOMIE AU 1er TRIMESTRE 2008

La CMQ s'est également associée, pour une troisième année consécutive, à Pôle Québec Chaudière-Appalaches pour publier le *Portrait économique comparée 2008* de la région métropolitaine de Québec. Réalisée par le Conference Board, cette étude compare entre elles l'économie de vingt régions métropolitaines du Canada et du Nord-Est des États-Unis.





## *Portrait économique comparé 2008*

La région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec se classe 6e parmi 20 régions métropolitaines du Canada et du Nord-Est des États-Unis. À l'échelle canadienne, elle se classe 3e, n'étant devancée que par Calgary et Edmonton. Cette position canadienne s'améliore de manière constante, puisque la région de Québec se situait au 5e rang en 2005 et au 4e rang en 2006.

Pour la troisième année consécutive, c'est dans la région métropolitaine de Québec qu'il est le plus économique de faire des affaires, grâce principalement aux faibles coûts de main d'œuvre, de transport et de location des installations. Le produit intérieur brut (PIB) réel de la RMR de Québec a également crû de 3,1 % entre 2006 et 2007, ce qui place Québec au 4e rang des régions métropolitaines de comparaison, derrière Calgary, Edmonton et Winnipeg. Le taux de croissance du PIB réel de la région métropolitaine de Québec surpasse d'ailleurs le taux canadien pour une septième année consécutiv

| Rang | Région métropolitaine | Pointage total |
|---|---|---|
| 1 | Calgary | 17 |
| 2 | Edmonton | 12 |
| 3 | Harrisburg | 10 |
| 4 | Hartford | 9 |
| 5 | Portland | 9 |
| 6 | Québec | 9 |
| 7 | Winnipeg | 8 |
| 8 | Albany | 8 |
| 9 | Syracuse | 8 |
| 10 | Buffalo | 8 |
| 11 | Vancouver | 8 |
| 12 | Montréal | 7 |
| 13 | Allentown | 7 |
| 14 | Ottawa | 6 |
| 15 | Rochester | 6 |
| 16 | Providence | 5 |
| 17 | London | 5 |
| 18 | Springfield | 5 |
| 19 | Toronto | 5 |
| 20 | Hamilton | 3 |

La région métropolitaine de Québec fait cependant toujours face à un certain nombre de défis auxquels elle devra s'attaquer. Malgré une bonne progression du PIB régional au cours des dernières années, son PIB réel par habitant (33 900 $) la place au 19e rang des régions métropolitaines de comparaison. Elle est également devancée par 17 agglomérations au chapitre des revenus disponibles par habitant, et ce, malgré une croissance de 4,5 % de ces derniers en 2007.

### *Le financement de projets et d'évènements à caractère métropolitain*

Conformément aux orientations contenues dans sa stratégie d'intervention en matière de développement économique, la CMQ mettait en place, en 2007, un Fonds de développement économique métropolitain (FDEM) doté d'un budget de 300 000 $.

Au cours de l'année 2008, les membres du conseil de la CMQ ont approuvé le versement d'une aide financière à quatre projets en lien direct avec les créneaux d'excellence retenus par la démarche ACCORD de la région de la Capitale-Nationale. Tous interpellent les entreprises opérant sur les deux rives du Saint-Laurent.

1. Le **projet DevTech** visant à accélérer le développement des entreprises technologiques. Les activités prévues touchentle développement de la culture entrepreneuriale technologique ainsi que le perfectionnement et l'attraction d'une main-d'œuvre spécialisée et bilingue.

2. Le **Consortium Aliments Santé** qui a pour objectifs d'améliorer l'offre régionale des produits d'aliments santé et de positionner la région comme un leader canadien et international en ce domaine.

3. Le **Conseil de l'innovation**. Cette initiative permettra de positionner la région comme un pôle d'excellence canadien et international en recherche et développement industriel. L'amélioration de la compétitivité des entreprises, le développement d'une relève scientifique et technique pour les laboratoires universitaires et industriels, l'augmentation des investissements privés en R&D et l'amélioration de la collaboration industrie-universités-centres de recherche à vocation industrielle sont particulièrement visés.

4. Le projet **Bâtiment Vert et Intelligent** qui vise à réaliser un cadre stratégique et un plan d'action pour ce créneau d'excellence. À la demande de la CMQ, le caractère métropolitain de cette démarche de développement a été bonifié substantiellement par l'ajout de deux entreprises du territoire de Lévis au comité de créneau.

La CMQ a également compétence pour aider financièrement à la réalisation d'évènements à caractère métropolitain.

#### *Événements soutenus financièrement par la CMQ en 2008*

1. Le Carnaval de Québec (commanditaire principal de la Course en canot) ;
2. Le Marathon des Deux Rives ;
3. La Semaine des transports collectifs et actifs ;
4. Le Marché Public UPA des Fêtes de la Nouvelle-France ;
5. Le Festival de Jazz Etcetera de Lévis (commanditaire des spectacles promotionnels sur les traversiers Québec-Lévis) ;
6. Le forum économique de la chambre de commerce de Québec portant sur le développement durable ;
7. Imagine, l'évènement de l'innovation dans le cadre du salon Éducation-Emploi ;
8. Le Carrefour de l'emploi de l'Université Laval ;
9. La Semaine de la navigation et de la relève maritime ;
10. L'Île-d'Orléans – Portes ouvertes ;
11. La Soirée découverte – Le terroir au rendez-vous.

### *Partenariats et appuis*

Au cours des années, la CMQ a établi un certain nombre de liens structurels et stratégiques avec divers partenaires du milieu économique régional.

En 2008, la Communauté a transmis ses commentaires à la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale relativement à son plan quinquennal de développement. Elle a également adopté une résolution d'appui au comité stratégique « Accès à la région » de même qu'au projet de train rapide Québec-Windsor.





# Les programmes de travail des commissions pour 2009

Les programmes de travail suivants ont été soumis au conseil puis acceptés par ce dernier. Ils seront à la base des activités des commissions au cours de l'année 2009.

### *Commission Aménagement du territoire*

Soumettre un projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement et, au besoin, voir à consulter les autres commissions.

Adresser au conseil ou au comité exécutif, le cas échéant, des recommandations sur les avis demandés par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Assurer le suivi des règlements adoptés par le conseil.

Sujets particuliers pris en considération par la commission :

- Schéma métropolitain d'aménagement et de développement ;
- Avis à la CPTAQ et au MAMROT ;
- Suivi du RCI portant sur l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes sur le territoire métropolitain ;
- Suivi du RCI sur la zone agricole.

### *Commission Environnement*

Assurer le suivi du *Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ (Rive-Nord).*

Assurer une participation active de la CMQ aux conseils de bassin versant situés sur le territoire de la CMQ.

Assurer un suivi et une veille des tendances et des dossiers environnementaux pouvant toucher la CMQ, et plus particulièrement ceux en lien avec le fleuve Saint-Laurent.

Sujets particuliers pris en considération par la commission :

- Politique québécoise de gestion des matière résiduelles 2008-2018 ;
- Bilan 2008 du PGMR ;
- Valorisation des matières organiques ;
- Suivi des comités communautaires de suivi ;
- Participation à l'élaboration du SMAD ;
- Fleuve Saint-Laurent et bassins versants ;
- Protection des prises d'eau potable.

### *Commission Transport métropolitain*

Planifier les infrastructures, équipements et mesures nécessaires à l'optimisation des réseaux de transport d'intérêt métropolitain.

Coordonner la mise en place des modalités d'interconnexion entre les réseaux de transport du territoire métropolitain.

Sujets particuliers pris en considération par la commission :

- Réseaux d'accès à la région ;
- Réseaux de transport métropolitain internes ;
- Transport collectif aux abords du pont de Québec ;
- Interconnexion entre les services de transport adapté ;
- Utilisation des emprises ferroviaires et autoroutières ;
- Mécanismes d'harmonisation et d'intégration tarifaire entre les services de transport collectif du territoire ;
- Échanges d'informations entre les organismes publics du territoire ;
- Financement et développement de services, équipements et infrastructures de transport collectif.

### *Commission Développement économique et touristique*

Produire et diffuser des informations relatives à la situation économique et territoriale de la communauté métropolitaine de Québec (centre métropolitain de données).

Tenir une rencontre métropolitaine réunissant Québec, Lévis et les MRC et portant sur les plans locaux de développement économique en vue de favoriser les échanges et de faire le point sur les éléments qui font convergence et divergence.

Sujets particuliers pris en considération par la commission :

- Porte continentale et Corridor de commerce Ontario-Québec ;
- Téléphonie interurbaine ;
- Train à haute vitesse ;
- Plans locaux et régionaux de développement touristique.





## *Les municipalités du territoire*

### *Population, superficie, potentiel fiscal et richesse foncière uniformisée*

| Municipalités | Population[1] | Superficie du territoire[2] (km²) | Potentiel fiscal[3] ($) | Richesse foncière uniformisée3 ($) |
|---|---|---|---|---|
| **L'Ancienne-Lorette** | **16 610** | **8,02** | **1 168 473 683** | **1 101 368 107** |
| **Lévis** | **133 352** | **443,65** | **9 505 867 275** | **8 887 611 556** |
| Beaupré | 3 088 | 22,53 | 428 543 492 | 369 628 470 |
| Boischatel | 5 664 | 19,64 | 371 911 193 | 360 996 578 |
| Château-Richer | 3 599 | 228,99 | 199 839 707 | 190 442 732 |
| L'Ange-Gardien | 3 155 | 50,67 | 205 881 024 | 196 771 430 |
| Saint-Joachim | 1 374 | 40,68 | 82 987 334 | 79 102 237 |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | 2 585 | 82,28 | 310 717 894 | 300 014 764 |
| Saint-Louis/Cap-Tourmente | 2 | 0,00 | 295 900 | 295 900 |
| Saint-Tite-des-Caps | 1 427 | 130,01 | 87 937 859 | 85 495 308 |
| Sainte-Anne-de-Beaupré | 2 781 | 64,38 | 177 526 005 | 160 357 782 |
| **MRC La Côte-de-Beaupré (total)** | **23 675** | **639,18** | **1 865 640 408** | **1 743 105 201** |
| Fossambault-sur-le-Lac | 1 593 | 10,96 | 205 958 616 | 204 549 270 |
| Lac-Beauport | 6 378 | 62,72 | 671 919 417 | 659 568 417 |
| Lac-Delage | 563 | 1,46 | 53 328 003 | 51 680 320 |
| Lac-Saint-Joseph | 271 | 32,81 | 198 067 192 | 198 057 945 |
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | 3 003 | 441,17 | 639 733 486 | 495 445 691 |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | 3 959 | 111,49 | 240 272 547 | 237 662 648 |
| Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | 5 228 | 120,61 | 375 675 648 | 359 053 253 |
| Shannon | 4 143 | 61,79 | 265 267 030 | 249 168 374 |
| Stoneham-et-Tewkesbury | 6 120 | 684,75 | 574 024 992 | 558 294 933 |
| **MRC La Jacques-Cartier (total)** | **31 258** | **1 527,76** | **3 224 246 931** | **3 013 480 851** |
| Sainte-Famille | 852 | 46,43 | 91 382 850 | 89 840 712 |
| Saint-François-de-l'Île-d'Orléans | 585 | 30,76 | 80 821 205 | 80 040 435 |
| Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans | 981 | 43,64 | 155 212 775 | 153 884 428 |
| Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans | 1 580 | 35,32 | 224 616 492 | 221 212 859 |
| Sainte-Pétronille | 1 078 | 4,50 | 132 004 642 | 130 227 885 |
| Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans | 1 817 | 31,13 | 158 888 525 | 154 568 283 |
| **MRC L'Île-d'Orléans (total)** | **6 893** | **191,78** | **842 926 489** | **829 774 602** |
| **Québec** | **498 062** | **451,79** | **41 310 124 919** | **37 298 692 257** |
| **Saint-Augustin-de-Desmaures** | **17 595** | **84,94** | **1 622 943 946** | **1 518 529 857** |
| **Total CMQ** | **727 445** | **3 347,12** | **59 540 223 651** | **54 392 562 431** |

1. Source : *Gazette officielle du Québec*, Partie 2 du 7 janvier 2009, n° 3, page 89, Décret 7-2009 concernant la population des municipalités et des arrondissements pour l'année 2009.
2. Source : Répertoire des municipalités du Québec, MAMROT.
3. Source : Sommaire des rôles d'évaluation foncière, MAMROT, décembre 2007.

# États financiers vérifiés 2008

*État de la situation financière au 31 décembre 2008*

| | 2008 | 2007 |
|---|---|---|
| **ACTIFS FINANCIERS** | | |
| Encaisse | 144 217 | 22 025 |
| Placements temporaires | 2 038 067 | 2 150 000 |
| Débiteurs | 108 356 | 111 538 |
| Prêts | | |
| Placements à long terme | | |
| Participations dans des entreprises municipales | | |
| Actif au titre des avantages sociaux futurs | | |
| Autres actifs financiers | | |
| | 2 290 640 | 2 283 563 |
| **ACTIFS NON FINANCIERS** | | |
| Immobilisations corporelles | 222 651 | 101 299 |
| Propriétés destinées à la revente | | |
| Stocks de fournitures | | |
| Autres actifs non financiers | 20 926 | 14 505 |
| | 243 577 | 115 804 |
| | 2 534 217 | 2 399 367 |
| **PASSIFS** | | |
| Découvert bancaire | | |
| Emprunts temporaires | | |
| Créditeurs et frais courus | 393 286 | 265 557 |
| Revenus reportés | 20 000 | 15 000 |
| Dette à long terme | | |
| Passif au titre des avantages sociaux futurs | | |
| Autres charges à payer | | |
| | 413 286 | 280 557 |
| **AVOIR DES CONTRIBUABLES** | | |
| Surplus (déficit) accumulé | 1 650 577 | 1 714 726 |
| Réserves financières et fonds réservés | 247 703 | 302 785 |
| Montant à pourvoir dans le futur | | |
| | 1 898 280 | 2 017 511 |
| Investissement net dans les éléments d'actif à long terme | 222 651 | 101 299 |
| | 2 120 931 | 2 118 810 |
| | 2 534 217 | 2 399 367 |





***Activités financières de fonctionnement à des fins fiscales***
***Exercice terminé le 31 décembre 2008***

| | 2008 | | 2007 |
|---|---|---|---|
| | Budget | Réalisations | Réalisations |
| **Revenus** | | | |
| Taxes | | | |
| Paiements tenant lieu de taxes | | | |
| Quotes-parts | 2 911 259 | 2 911 259 | 2 944 529 |
| Transferts | 27 500 | 50 958 | 69 300 |
| Services rendus | 12 500 | 10 737 | 28 766 |
| Imposition de droits | | | |
| Amendes et pénalités | | | |
| Intérêts | 75 000 | 84 246 | 92 871 |
| Autres revenus | 86 250 | 40 900 | 40 000 |
| | 3 112 509 | 3 098 100 | 3 175 466 |
| **Dépenses de fonctionnement** | | | |
| Administration générale | 2 100 119 | 1 759 758 | 1 654 225 |
| Sécurité publique | | | |
| Transport | 145 799 | 160 833 | 79 582 |
| Hygiène du milieu | 196 497 | 155 010 | 311 001 |
| Santé et bien-être | | | |
| Aménagement, urbanisme et développement | 1 089 994 | 986 205 | 771 599 |
| Loisirs et culture | 125 000 | 4 279 | 116 264 |
| Réseau d'électricité | | | |
| Frais de financement | 100 | 62 | |
| | 3 657 509 | 3 066 147 | 2 932 671 |
| **Surplus (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales** | (545 000) | 31 953 | 242 795 |
| **Conciliation à des fins fiscales** | | | |
| *Ajouter (déduire)* | | | |
| **Financement** | | | |
| Financement à long terme des activités de fonctionnement | | | |
| Remboursement de la dette à long terme | ( ) | ( ) | ( ) |
| **Affectations** | | | |
| Activités d'investissement | ( ) | (30 636) | (15 939) |
| Surplus (déficit) accumulé non affecté | 150 000 | 46 766 | |
| Surplus accumulé affecté | 395 000 | 453 848 | 529 183 |
| Réserves financières et fonds réservés | | 55 082 | (2 785) |
| Montant à pourvoir dans le futur | | | |
| | 545 000 | 525 060 | 510 459 |
| | 545 000 | 525 060 | 510 459 |
| **Surplus (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales** | | 557 013 | 753 254 |



## *Activités financières d'investissement à des fins fiscales*
## *Exercice terminé le 31 décembre 2008*

| | 2008 | | 2007 |
|---|---|---|---|
| | Budget | Réalisations | Réalisations |
| **Revenus** | | | |
| Taxes | | | |
| Quotes-parts | | | |
| Transferts | | | |
| Autres revenus | | | |
| Contributions des promoteurs | | | |
| Autres | | | |
| Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales | | | |
| | | | |
| **Dépenses d'immobilisations** | | | |
| Administration générale | | 24 707 | |
| Sécurité publique | | | |
| Transport | | | |
| Hygiène du milieu | | 1 554 | |
| Santé et bien-être | | | |
| Aménagement, urbanisme et développement | | 124 923 | 15 939 |
| Loisirs et culture | | | |
| Réseau d'électricité | | | |
| | | 151 184 | 15 939 |
| **Surplus (déficit) d'investissement avant conciliation à des fins fiscales** | | (151 184) | (15 939) |
| **Conciliation à des fins fiscales** | | | |
| *Ajouter (déduire)* | | | |
| **Autres investissements** | | | |
| Propriétés destinées à la revente | ( ) | ( ) | ( ) |
| Prêts | ( ) | ( ) | ( ) |
| Placements à titre d'investissement | ( ) | ( ) | ( ) |
| Participations dans des entreprises municipales | ( ) | ( ) | ( ) |
| | ( ) | ( ) | ( ) |
| **Financement** | | | |
| Financement à long terme des activités d'investissements | | | |
| **Affectations** | | | |
| Activités d'investissement | | 30 636 | 15 939 |
| Surplus accumulé non affecté | | | |
| Surplus accumulé affecté | | 120 548 | |
| Réserves financières et fonds réservés | | | |
| | | 151 184 | 15 939 |
| | | 151 184 | 15 939 |
| **Surplus (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales** | | | |



**Communauté métropolitaine de Québec**

*Édifice Le Delta III*
*2875, boulevard Laurier*
*10e étage, bureau 1000*
*Québec (Québec) G1V 2M2*

*Téléphone : 418 641-6249*
*Télécopieur : 418 641-6545*

***info@cmquebec.qc.ca***
***cmquebec.qc.ca***

